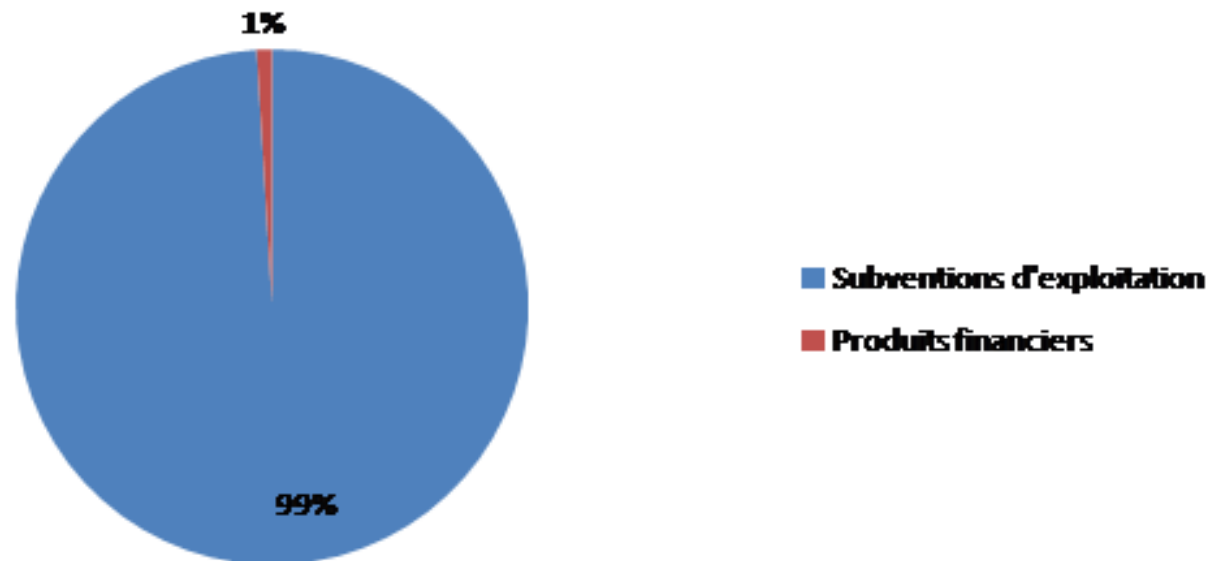




RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2012

LES RECETTES

Répartition des recettes 2012



Les recettes de l'exercice 2012 proviennent de 2 sources :

- Les intérêts du Livret A et des comptes à terme :
1 685,15 € ;
- Les cotisations des MK libéraux :
174 636,28 €

Encaissements de l'échéance de mai 2012	2 135 359,86
Frais de gestion (arrêté du 12/07/2011)	10 676,80
Montant total à répartir	2 124 683,06

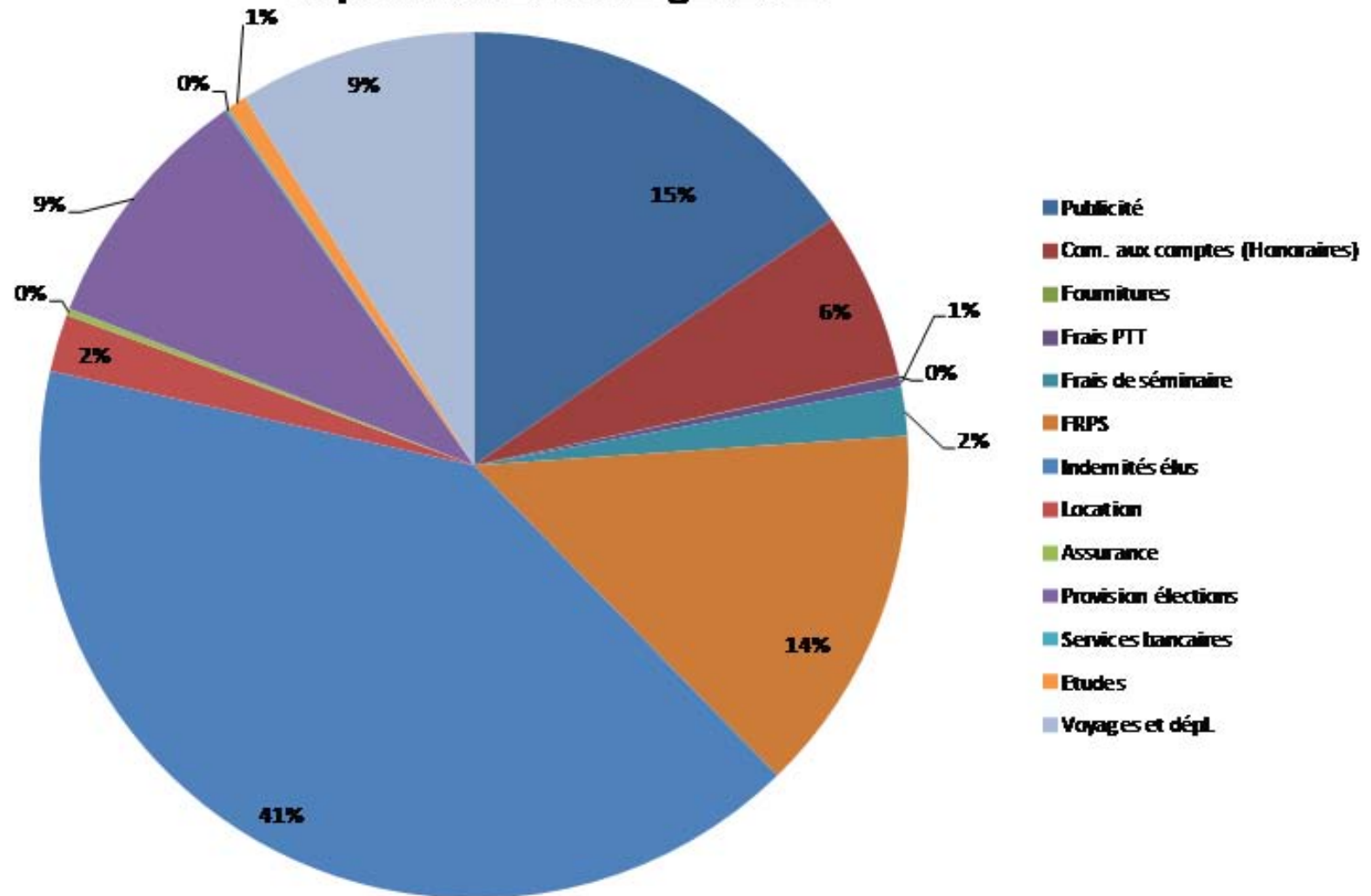
En application du décret n°2010-585 du 2 Juin 2010 (article R. 4031-45) ce montant a été réparti dans les conditions suivantes au titre de l'exercice 2012 :

1°) 40 % sont répartis à part égale entre les URPS (26)	32 687,43
2°) 60 % sont répartis au prorata du nombre d'électeurs constatés lors de la précédente élection (arrêté du 03/08/11)	141 948,85

Soit un total de	174 636,28
-------------------------	-------------------

LES DEPENSES

Répartition des charges 2012



Dépenses courantes

- Frais bancaires (< 1%) : frais de tenue de compte et virements externes ;
- Frais PTT et télécommunication (< 1%) : achat du nom de domaine et de l'hébergement du site internet (OVH), ligne téléphonique de l'URMK (OVH)
- Fournitures (< 1%) : classeur et feuilles
- Assurance (< 1%) : RC Association à la Médicale
- Etudes et recherches (1%) : formation B.DUGAST sur la prévention à l'INK pour CDPK 69

Dépenses courantes (2)

- Frais de séminaires (2%) : Repas AG URMK, et réunions AURA
- Location (2%) : secrétariat + salle à l'URML + location salle rue de Brest
- Honoraires (6%) : commissariat aux comptes
- Publicité (15%) : Création du site internet + Rédaction articles
- Frais de déplacement des élus (9%) ;
- Indemnités des élus (41%).

→ Soit 50 % du budget en « coût » des élus

	Frais de dépl.	Indemnités	Total
CAPEILLERE	684,66 €	1 575,00 €	2 259,66 €
CHABAL	130,25 €	8 120,00 €	8 250,25 €
DAMOIZET	129,71 €	420,00 €	549,71 €
DUGAST	28,72 €	525,00 €	553,72 €
FANJAT	-	245,00 €	245,00 €
GALLO	263,04 €	455,00 €	718,04 €
GINESTE	129,14 €	210,00 €	339,14 €
GUICHETEAU	63,05 €	525,00 €	588,05 €
GUTTIERREZ	-	-	-
LE GOAZIOU	673,64 €	927,50 €	1 601,14 €
MAGNIER	-	-	-
MARGUIGNOT	11,33 €	105,00 €	116,33 €

	Frais de dépl.	Indemnités	Total
MERCY	121,52 €	140,00 €	261,52 €
MERY	103,80 €	1 190,00 €	1 293,80 €
MEUNIER CARUS	-	-	-
MILESI	-	-	-
MOREL-LAB	404,34 €	2 065,00 €	2 469,34 €
NOYERIE	542,58 €	542,50 €	787,50 €
ROME-DELANGLE	57,89 €	140,00 €	197,89 €
THEURIAU	365,92 €	910,00 €	1 275,92 €
TURLIN	562,80 €	2 467,50 €	3 030,30 €
VAILLANT	87,90 €	385,00 €	472,90 €
VINCENT	400,22 €	630,00 €	1 030,22 €
WANDLAINCOURT	-	105,00 €	105,00 €

Provisions

- En vue des élections 2015 (9%)
- A la FRPS (14%), lorsque celle-ci sera opérationnelle. Nous lui allouerons 5% de nos recettes.

Discussion
et
Vote de l'annexe du RI
2013

Barème kilométrique 2013

Barème kilométrique BNC d'un véhicule parcourant moins de 5000 km

- puissance adm. 5 CV, soit 0,536 € / km
- puissance adm. 6 CV, soit 0,561 € / km
- puissance adm. 7 CV et +, soit 0,587 € / km

La distance retenue correspond à la distance cabinet professionnel - lieu de la réunion ou de la mission, calculée sur ViaMichelin.fr, itinéraire conseillé.

ATTENTION, en l'absence de la copie de la carte grise du véhicule, remboursement sur la base de 5CV !

Plafond de frais de repas 2013

Le repas pris par un membre dans le cadre de ses fonctions, dans le respect du Chapitre 3 du Règlement Intérieur, est défrayé dans la limite de 28 €.

Plafond de frais d'hôtel 2013

Remboursement pour 1 nuit et 1 petit-déjeuner dans la limite de :

- 110 € à Paris ;
- 80 € en Province.

Indemnité de perte de revenus 2013

Taux horaire : 37,62 €

(dans la limite de 8h / j, soit 300,96 €).

Elle est allouée sur la base du temps de réunion.

Le Bureau propose d'indemniser sur le même taux, le temps de trajet, mais en dehors du temps de réunion, seul soumis à la limite des 8h. Le temps de trajet étant toujours celui proposé par Viamichelin.fr